Communiqué intersyndical suite à la « commission nationale de suivi du protocole » du 4 octobre 2022

Suite à l'action engagée, le 28 juin 2022, par les personnels Agents Contractuels sur Budget (ACB) des CFAA CFPPA, dans le cadre d'une large intersyndicale, la DGER, sur demande du Ministre de l'Agriculture, a réuni pour la première fois la commission nationale (Cf. note de service DGER/SDPFE/2022-697 du 15 septembre 2022) précisant la représentation au sein de cette instance et le calendrier de ces travaux). Celle-ci devrait se réunir au moins trois fois au cours de cette année scolaire. L'objectif partagé par les OS est d'aboutir à un cadre national visant l'amélioration des conditions d'emploi des agent.es de CFA-CFPPA.

Déclaration intersyndicale (ci-jointe)

Benoît Bonaimé – nouveau DGER – conduisait cette première séance en présence de Luc Maurer, son adjoint. Après avoir fixé le cadre de cette réunion, il a tenu à revenir sur le libellé de ladite commission, axée sur les conditions d'emploi. Nous parlerons donc de la commission nationale de suivi des conditions d'emploi des agent.es en CFAA CFPPA.

La programmation de groupes de travail par thème (dont le temps de travail ou encore les rémunérations) devra permettre de faire émerger des solutions (avant négociation et arbitrage ministériel) en vue de consolider et d'améliorer les situations des agent.es.

Le Directeur Général est apparu sincère à vouloir faire avancer un « dossier » vieux de 24 ans (Protocole national de 1998)... et qui engage ni plus ni moins que l'exercice quotidien du travail des agents des CFA-CFPPA. Mais l'intersyndicale reste très vigilante sur la méthodologie qui ne pourra être jugée qu'en l'éprouvant. Les diagnostics ont été fait depuis longtemps sur la situation des centres de formation comme des ACB. Il faut maintenant un cadrage national à même de sécuriser tant les agent.es que la gestion des centres qui ont – encore aujourd'hui – une mission de service public à jouer pleinement et à plus forte raison dans le contexte de transition agro-écologique et de renouvellement majeur des générations en agriculture.

L'intersyndicale est et sera bien sûr au rendez-vous pour que ces améliorations soient significatives pour les agent.es et permettent une application harmonisée sur l'ensemble du territoire.

Pour l'intersyndicale









